

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Noëlle BATTISTEL

Ordre du jour:

Approbation du Compte Rendu de la séance du 17 juillet 2020.

Cadence d'amortissement du logiciel AGEDI.

Alpe du Grand Serre : prise de compétence par la CCM.

Désignation des représentants au collège des communes sièges du conseil de gestion de la SCIC petite enfance.

Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

Demande de remise gracieuse.

Étude pour le bâtiment multiservices : plan de financement « dossier dernier commerce AURA » et subvention du département.

Mise à disposition des locaux de la crèche à la SCIC petite enfance : conventionnement.

Subventions 2020 aux associations.

Mise à disposition du local communal aux associations : conventionnement.

Registre de sécurité du camping.

Maison pour tous/ALSH : conventionnement

DM 1.

PLUI : transfert de compétences à la CCM.

Achat de terrain.

Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre la séance et présente Mélanie, la nouvelle secrétaire de mairie qui a pris ces fonctions le 10 août et qui après un tuilage avec Amélie, assure aujourd'hui seule les fonctions depuis le 1er octobre

Tour de table de Présentation des conseillers municipaux

Approbation du compte rendu de la séance du 17 Juillet 2020 : adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Cadence amortissement du logiciel AGEDI (DE 2020 38)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de la Salle en Beaumont a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion en 2018, pour un montant de 1197.60 €. Il convient de fixer la cadence d'amortissement du logiciel, ainsi que la formation de l'agent sur le poste. Marianne Gilliot propose au Conseil Municipal de fixer à 2 ans la cadence d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité et fixe la cadence d'amortissement à 2 années.

Attribution de compétences de la station de l'Alpe du Grand Serre à la Communauté de Communes de la Matheysine (DE 2020 39)

La délibération de la prise de compétences Remontées mécaniques par la communauté de communes est présentée par Marie Noëlle Battistel qui explique les Enjeux d'un projet de territoire 4 saisons partagé.

Le Conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 Abstention :

- entérine la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi formulée « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** »
- Autorise Monsieur le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Notifie la présente délibération à la Communauté de Communes de la Matheysine

Désignation des représentants au collège des communes sièges du conseil de gestion de la SCIC petite enfance (DE 2020 40)

Question sur les travaux en cours de la crèche de la Salle

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence Petite Enfance a été transférée à la Communauté de Communes de La Matheysine le 1er juillet 2019. Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) assurera la gestion des multi-accueils (Les Boutchoux, Les Marmousets, AVaulx Câlins, Les Pitchous) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents 'Bonne Mine'.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, il convient de désigner un représentant au collège des communes sièges du conseil de gestion de la SCIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne Marianne Gilliot, comme représentant titulaire de la commune au collège des communes sièges du conseil de gestion de la SCIC.
- désigne Marie Noëlle Battistel, comme représentant suppléant de la commune au collège des communes sièges du conseil de gestion de la SCIC.

Demande de remise gracieuse au Mas, pour la période de la crise sanitaire COVID (DE 2020 41)

Monsieur le Maire expose au conseil communal que la gérante du restaurant "Le Mascaret" a adressé en mairie une demande de remise gracieuse de ses loyers pour la période COVID.

Il propose une remise gracieuse desdits loyers sur la période de crise sanitaire, soit du 15 mars 2020 au 02 juin 2020, pour un montant de 2500 €.

Montant loyer + charges mars 2020 : 500 €, titre 26 bordereau 12
Montant loyer + charges avril 2020 : 1000 €, titre 56 bordereau 22
Montant loyer + charges mai 2020 : 1000 €, titre 64 bordereau 26

Au regard des efforts fournis par les gérants pendant cette période pour assurer une continuité de ravitaillement en épicerie à la population qui en avait besoin
Le conseil communal, à l'unanimité moins une abstention, approuve cette délibération.

Plan de financement étude multi-services Le mas pour subventions AURA et département (DE 2020 42)

Marianne Gilliot expose le projet de redynamisation du bâtiment communal multiservices le mas.

Contexte et objectifs du projet :

La commune a investi il y a 15 ans dans un bâtiment communal situé le long de la Route Napoléon destiné à abriter un commerce multiservices (gîte, bar, restaurant) et des services aux habitants (point Poste, épicerie) ; bâtiment loué avec bail commercial à un/des gérants. Nous sommes confrontés à une rotation très élevée du nombre de gérants (6 en 15 ans) et à des difficultés récurrentes sur le service rendu à la population ; avec parfois des interruptions de service de plusieurs mois entre deux gérances.

Les élus s'interrogent sur le modèle économique, social et culturel de cette structure et souhaitent mener à bien une étude et/ou une rénovation permettant la réalisation des objectifs attendus : créer un lieu de lien social et de services, tant pour les habitants de la commune et du canton que pour les personnes de passage à la Salle.

Les équipements de cuisine seront modernisés pour proposer un lieu de convivialité (restauration, café), des espaces communs (espace de travail et de réunions, espace pour les associations) pour animer durablement le lieu et animer le lien social sur la commune ; développement de l'épicerie en valorisant les circuits courts et fédérer les démarches individuelles repérées sur le territoire.

La volonté de l'équipe municipale est dans un premier temps de redéfinir un projet viable économiquement et innovant socialement puis d'investir et de participer à la mise en œuvre de cette nouvelle impulsion.

Descriptif du projet :

- 1- Réalisation par un bureau d'études d'une étude de faisabilité et de projet sur le bâtiment : rentabilité économique, mode de gestion, appel à candidatures
- 2-Définir un projet viable et un mode de gestion pertinent permettant de lancer un appel à candidature et innover sur le mode de gestion et le type de lieu (tiers lieu rural)
- 3- Modernisation des équipements de la cuisine

Selon l'estimatif des coûts des travaux comme suit :

Postes de dépense	Lots	Montant HT
-------------------	------	------------

(détails à fournir)		
Étude de faisabilité		18 033
Rénovation des équipements de la cuisine		16 962
Total		34 995

Et selon le plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	10 498		
Région	17 497	11/09/2020	
État			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	27 995		
Autofinancement	7 000		
TOTAL	34 995		

Madame Gilliot expose que des demandes de subventions auprès de la région ainsi que du département sont formulées.

Discussions : Interrogation sur le modèle économique, social et culturel de cette structure et sur la nécessité d'être accompagné par un bureau d'étude pour définir un projet viable
Des questions sont posées sur l'utilité d'une étude et le fait de mettre encore de l'argent pour échouer à nouveau

Après délibérations, le conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, le plan de financement et les demandes de subventions de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Convention de mise à disposition de la crèche communale à la SCIC petite enfance (DE 2020 43)

Monsieur le Maire expose que la crèche Pitchous occupe le bâtiment de l'ancienne école et précise qu'il est nécessaire de conventionner cette mise à disposition gracieuse du bâtiment communal à la SCIC petite enfance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer cette convention

Mise à disposition gracieuse du local communal aux associations (DE 2020 44)

Monsieur le Maire expose que les associations suivantes :

- POP GV
- VITE VITE LENT
- ACTIVITE YOGA
- ACTIVITE CHORALE
- CLUB DES MARDIS

Bénéficieront pour l'année 2020-2021 de la mise à disposition gracieuse de la salle des associations, pour leurs activités hors locations pour manifestations à but lucratif.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de conventionner cette mise à disposition du bâtiment communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer les conventions avec les associations concernées.

Subventions aux associations 2020 (DE 2020 45)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subvention reçues par la commune courant 2020.

Considérant l'intérêt des missions de ces associations sur le territoire de la commune, le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes, sous réserve de leur demande par les associations :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	600,00 €
Club Pop GV	400,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800,00 €
Club des mardis	100,00 €

Autorise Monsieur Le Maire à payer ces subventions par le compte 6574.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine (DE 2020 46)

Daniel Roche présente au conseil l'obligation de se positionner sur le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes avant le 01/01/2021.

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et conformément à l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014, après en avoir délibéré, à 11 voix :

- Décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine
- Dit que cette décision sera transmise pour notification à la Communauté de Communes de la Matheysine

Demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

Registre de sécurité du camping (DE 2020 47)

Le maire expose, que suite à la visite de la commission de sécurité au camping le Champlong en mai 2020. La commission ayant émis avis favorable, le camping du Champlong a remis pour approbation et information son registre de sécurité au conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte de l'existence du registre de sécurité du camping du Champlong et de sa mise à disposition au conseil municipal
- approuve le registre de sécurité du camping le Champlong

Maison pour tous/ALSH : conventionnement (DE 2020 48)

Marianne Gilliot rappelle au Conseil Municipal, que la commune est dotée d'un ALSH pour les activités de garderie périscolaire.

Madame Gilliot indique que dans ce cadre, et pour assurer la direction administrative de la structure et la formation, il convient de signer une convention de prestation de service entre la commune et la Maison Pour Tous de Susville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire :

- à signer la convention avec la Maison Pour Tous de Susville.

Annule et remplace DE 2020 42 (DE 2020 49)

La DE_2020_42 a été prise comme suit :

Monsieur le Maire expose le projet de redynamisation du bâtiment communal multiservices le mas.

Contexte et objectifs du projet :

La commune a investi il y a 15 ans dans un bâtiment communal situé le long de la Route Napoléon destiné à abriter un commerce multiservices (gîte, bar, restaurant) et des services aux habitants (point Poste, épicerie) ; bâtiment loué avec bail commercial à un/des gérants. Nous sommes confrontés à une rotation très élevée du nombre de gérants (6 en 15 ans) et à des difficultés récurrentes sur le service rendu à la population ; avec parfois des interruptions de service de plusieurs mois entre deux gérances.

Les élus s'interrogent sur le modèle économique, social et culturel de cette structure et souhaitent mener à bien une étude et/ou une rénovation permettant la réalisation des objectifs attendus : créer un lieu de lien social et de services, tant pour les habitants de la commune et du canton que pour les personnes de passage à la Salle.

Les équipements de cuisine seront modernisés pour proposer un lieu de convivialité (restauration, café), des espaces communs (espace de travail et de réunions, espace pour les associations) pour animer durablement le lieu et animer le lien social sur la commune ; développement de l'épicerie en valorisant les circuits courts et fédérer les démarches individuelles repérées sur le territoire.

La volonté de l'équipe municipale est dans un premier temps de redéfinir un projet viable économiquement et innovant socialement puis d'investir et de participer à la mise en œuvre de cette nouvelle impulsion.

Descriptif du projet :

- 1- Réalisation par un bureau d'études d'une étude de faisabilité et de projet sur le bâtiment : rentabilité économique, mode de gestion, appel à candidatures
- 2-Définir un projet viable et un mode de gestion pertinent permettant de lancer un appel à candidature et innover sur le mode de gestion et le type de lieu (tiers lieu rural)
- 3- Modernisation des équipements de la cuisine

Selon l'estimatif des couts des travaux comme suit :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Étude de faisabilité		18 033
Rénovation des équipements de la cuisine		16 962
Total		34 995

Et selon le plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	10 498		
Région	17 497	11/09/2020	
État			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	27 995		
Autofinancement	7 000		
TOTAL	34 995		

Monsieur le Maire expose que des demandes de subventions auprès de la région ainsi que du département sont formulées.

Après délibérations, le conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, le plan de financement et les demandes de subventions de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur le Maire propose de la modifier comme suit :

Plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	13 998		
Région	13 998	11/09/2020	
État			

Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	27 996		
Autofinancement	6959		
TOTAL	34 995		

Après délibérations, le conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, le plan de financement et les demandes de subventions de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) : Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « Le Mas » et restauration de la verrière de l'église (même bâtiment) (DE 2020 50)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la dotation DSIL est abondée pour 2020. Il convient alors de déposer le dossier du projet suivant de la commune :
Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « Le Mas » et restauration de la verrière de l'église (même bâtiment) :

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.
Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « Le Mas »	remplacement de couverture	88 833.50 €
Restauration de la verrière de l'église	Réfection de verrière	8891.96 €
Pose d'échafaudages	Pose d'échafaudages	428€

TOTAL		98 153.46 €
-------	--	-------------

Selon le plan de financement :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DSIL	39 261.38 €	30/09/2020		40 %
Autre(s) subvention(s) État (préciser)				
Région				
Département	39 261.38 €			40 %
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	78 522.76 €			80 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	19630.7 €			20 %
TOTAL	98 153.46 €			100 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- décide du projet, et du plan de financement correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et à signer tout document relatif à ce projet.

Annule et remplace DE_2020_49

la DE_2020_49 a été prise comme suit :

Monsieur le Maire expose le projet de redynamisation du bâtiment communal multiservices le mas.

Contexte et objectifs du projet :

La commune a investi il y a 15 ans dans un bâtiment communal situé le long de la Route Napoléon destiné à abriter un commerce multiservices (gîte, bar, restaurant) et des services aux habitants (point Poste, épicerie) ; bâtiment loué avec bail commercial à un/des gérants. Nous sommes confrontés à une rotation très élevée du nombre de gérants (6 en 15 ans) et à des difficultés récurrentes sur le service rendu à la population ; avec parfois des interruptions de service de plusieurs mois entre deux gérances.

Les élus s'interrogent sur le modèle économique, social et culturel de cette structure et souhaitent mener à bien une étude et/ou une rénovation permettant la réalisation des objectifs attendus : créer un lieu de lien social et de services, tant pour les habitants de la commune et du canton que pour les personnes de passage à la Salle.

Les équipements de cuisine seront modernisés pour proposer un lieu de convivialité (restauration, café), des espaces communs (espace de travail et de réunions, espace pour les associations) pour animer durablement le lieu et animer le lien social sur la commune ; développement de l'épicerie en valorisant les circuits courts et fédérer les démarches individuelles repérées sur le territoire.

La volonté de l'équipe municipale est dans un premier temps de redéfinir un projet viable économiquement et innovant socialement puis d'investir et de participer à la mise en œuvre de cette nouvelle impulsion.

Descriptif du projet :

- 1- Réalisation par un bureau d'études d'une étude de faisabilité et de projet sur le bâtiment : rentabilité économique, mode de gestion, appel à candidatures
- 2-Définir un projet viable et un mode de gestion pertinent permettant de lancer un appel à candidature et innover sur le mode de gestion et le type de lieu (tiers lieu rural)
- 3- Modernisation des équipements de la cuisine

Selon l'estimatif des couts des travaux comme suit :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Étude de faisabilité		18 033
Rénovation des équipements de la cuisine		16 962
Total		34 995

et selon le plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	13 998		
Région	13 998	11/09/2020	
État			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	27 996		
Autofinancement	6959		
TOTAL	34 995		

Monsieur le Maire expose que des demandes de subventions auprès de la région ainsi que du département sont formulées.

Après délibérations, le conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, le plan de financement et les demandes de subventions de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur le Maire propose de la modifier comme suit :

plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	13 998		
Région	13 998	11/09/2020	

Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	27 996		
Autofinancement	6999		
TOTAL	34 995		

Après délibérations, le conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, le plan de financement et les demandes de subventions de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de prise en charge de la pose du compteur électrique posé par Enedis pour un montant de 3702,96 euros pour l'alimentation de la maison Abbadini. Il fait part qu'il a été demandé conseil au Trésor Public, qui n'a pas répondu à ce stade. Le conseil décide de reporter la décision.
- Demande de la commune de Susville de participer aux frais de fonctionnement de l'alsh de la MPT : refus du conseil municipal.
- Georges Cote fait part de la discussion à la commission travaux de la demande de pose d'un feu intelligent et propose de faire un courrier à la DIR MED en ce sens.
- Maryse Trossero, présidente de l'ADMR, réitère sa demande faite à de multiples reprises de pouvoir bénéficier du local de l'ancienne poste. Proposition de faire un nouveau courrier recommandé à Fabienne Gilbertas, l'occupante actuelle, pour qu'elle vide le local et le libère dans les meilleurs délais afin qu'il soit mis à disposition de l'ADMR.
- Elle fait également part de son agacement suite à un courrier de la commune lui demandant de veiller à la fermeture du chauffage après utilisation d'une salle mis à

disposition pour une réunion et affirme n'avoir pas utilisé le chauffage. Marianne lui explique que plusieurs associations ont également reçu un courrier pour mauvaise utilisation des salles dans le but de faire respecter le règlement

- Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Sestier pour que la commune achète un terrain qui jouxte le cimetière ou de l'emprise de la route. Le conseil propose de faire une offre à 1 € le m² sur l'ensemble du terrain à l'ensemble de la famille.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association des parents d'élèves pour la prise en charge du transport pour les séances piscine, Mme Battistel propose de rencontrer les représentants pour faire le point sur l'ensemble des projets de l'année et voir ce qu'il est possible de financer et de répartir dans les frais scolaires qui sont répartis entre les différentes communes
- le Maire fait part de la demande du club des mardis d'utiliser le réfectoire les mercredis pour leurs activités. Le conseil rappelle les contraintes sanitaires liées à la désinfection des locaux et ne souhaite pas mettre à disposition cette salle jusqu'à nouvel ordre.